

## CHINE :

Il faut savoir que le système politique chinois repose sur trois organisations principales :

- un Parti Communiste totalitaire;
- une armée au service du Parti Communiste;
- une façade étatique (qui se rapporte à l'état), basée sur les institutions occidentales.

Le système est basé sur des institutions qui dont l'objectif semble être de maintenir le Parti Communiste Chinois au pouvoir. En Chine, le fonctionnement des institutions politiques est déterminée par l'héritage historique du pays, des pressions des sociétés de de différentes époques, et notamment par les différentes phases du communisme chinois. Le PCC possède donc un total monopole sur les actions politiques et administratives, et a la responsabilité de diriger la société chinoise en revendiquant une fonction de contrôle du pouvoir d'État.

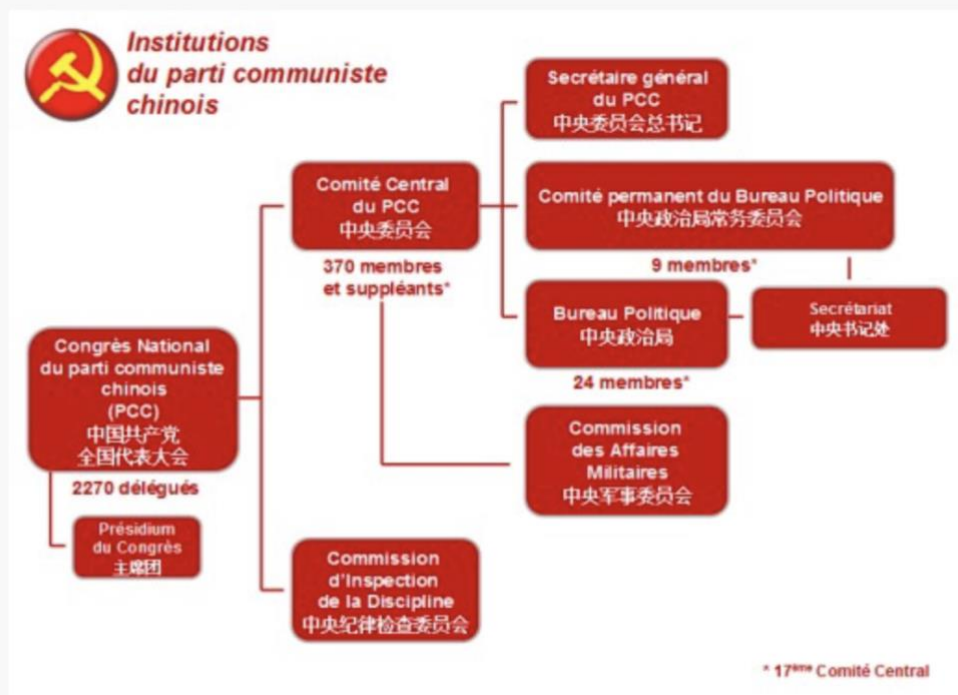


Diagramme du système politique chinois, faisant apparaître les liens entre les différentes instances du Parti.

---

## **Le parti dirige tout**

Xi Jinping a orchestré une transformation en profondeur des institutions du parti, de l'État et de l'armée, à la fois sur le plan de l'organisation du système et sur celui du fonctionnement du pouvoir. L'appareil du parti, qui concentre désormais toute l'autorité, s'est élevé à un point culminant, jamais atteint depuis l'époque de Mao. Le parti et le gouvernement se sont profondément infiltrés dans la société, s'étalant en toutes directions comme du mercure se répandant sur le sol, pour mettre en œuvre le principe selon lequel *"le parti dirige tout"*. Ils n'ont pas laissé le moindre espace à ce qui pourrait porter préjudice à la stabilité du pouvoir. Ils ont construit un mur gigantesque conçu pour maintenir la stabilité de la société. Concrètement, ils ont instauré un pilotage et une surveillance totale des règles et de l'ordre. De manière moins visible, ils contrôlent d'une main de fer tout ce qui relève des valeurs, des idées et de la culture.

L'autoritarisme politique procure une grande force de cohésion, capable d'unifier les aspirations de l'ensemble du pays. De son côté, l'innovation technologique constitue une force motrice intense, qui stimule le perfectionnement des structures économiques. L'idée de *"régénérer le pays au moyen de la technologie"* a déjà été mise en pratique depuis longtemps, mais Xi Jinping a su utiliser l'ensemble du système pour promouvoir les nouvelles technologies, et cela s'est révélé une arme redoutable capable à la fois de dynamiser l'économie, de développer la compétitivité et de renforcer l'autorité du parti.

### **Surveillance généralisée digne de George Orwell**

Si Xi Jinping accorde la priorité au développement technologique et à la construction de pôles scientifiques de premier plan et de hauts lieux de l'innovation, c'est dans le but d'assurer la renaissance de la Chine, et d'en pérenniser la puissance et la prospérité. Mais la technologie ne favorise pas seulement le développement économique : utilisée pour améliorer l'efficacité de la gouvernance, elle vise et rend possible un contrôle total des individus. On estime qu'en 2020 il y avait en Chine déjà plus de 620 millions de caméras de surveillance, soit quasiment une pour deux personnes. Ce déploiement technologique rappelle la surveillance généralisée décrite par George Orwell dans son roman *1984*.

### **Accusation de mensonge et intimidation**

Par ailleurs, la Sûreté chinoise [organisme chargé de la surveillance des atteintes à la sûreté de l'État, distinct de la police] s'est mise à faire peser sur moi et sur mon entourage des menaces de plus en plus inquiétantes. En Chine, certains de mes proches ont été placés en détention, soumis à des interrogatoires, victimes de harcèlement, ou mis à l'isolement. À la fin de 2020, un de leurs agents, se faisant appeler Thomas, a fait diffuser sur [YouTube](#) des vidéos racontant dans un anglais très approximatif, issu d'une traduction automatique, des histoires étonnantes sur ma prétendue "vie sexuelle", dignes d'un roman porno.

Je suis désormais accusée d'avoir fabriqué de fausses informations sur le "coton du Xinjiang". Pourtant, je ne suis vraiment pas de taille à porter un si grand chapeau ! En fait, je n'ai jamais rien écrit à propos de coton, j'ai uniquement rédigé des articles sur le travail forcé dans l'industrie manufacturière, un sujet qui a fait l'objet de nombreux autres articles ces dernières années.

*Le courrier international.*



En s'intéressant à la communauté ouïgoure lors de ses études en Australie, une jeune journaliste chinoise a découvert tout un monde de douleur, et s'est exposée à la vindicte des médias de son pays natal. En une série de tweets réunis en un article pour le *China Digital Times*, elle raconte son parcours.

En Chine, intimidations et répression contre les journalistes se sont intensifiées depuis une quinzaine d'années. Les médias sont au service du Parti communiste chinois (PCC). Journalistes et chercheurs étrangers y sont censurés. Ce qui n'empêche pas le régime chinois de profiter de la liberté de la presse ailleurs dans le monde, dans les démocraties et les États de droit, afin de mener ses campagnes de désinformation et de donner une image positive de son économie, de sa culture et de son régime politique. La crise hongkongaise actuelle confirme cette dichotomie de la vision de la liberté de la presse par le pouvoir chinois : un danger à l'intérieur dont il faut se garder et un facteur de puissance à l'extérieur, dont il s'agit de profiter.

L'ambitieux projet de « contrôle social » du PCC passe par les médias et, plus généralement, par les technologies numériques et l'intelligence artificielle. Alors qu'un relatif vent de libéralisme avait soufflé sur Pékin il y a quinze ans, tout a changé avec la rédaction du « Document 9 » en juillet 2012. Divulgué par le journaliste chinois Gao Yu, aujourd'hui assigné à résidence et condamné à sept ans de prison, ce manifeste intitulé « Communiqué sur l'état actuel de la sphère idéologique » est destiné aux cadres du parti. Il prohibe expressément les analyses et les opinions contraires à la ligne du PCC, ce qui confirme l'interdiction de toute opposition, y compris médiatique. Dès lors, la répression contre les journalistes et autres blogueurs insoumis s'est intensifiée. Pour créer un média en Chine, il faut obtenir une licence et accepter le contrôle d'une administration de tutelle très intrusive et exigeante. Un tel régime d'autorisation préalable, qui peut se rapprocher d'un régime d'interdiction, est le signe distinctif de tout régime autoritaire.

---

*La revue européenne des médias et du numérique.*

# CHINE 2020

L'année a été marquée par une répression sévère des activités des défenseurs des droits humains et des personnes considérées comme dissidentes, ainsi que par l'oppression systématique des minorités ethniques. À Hong Kong, la liberté d'expression a été étouffée dans le cadre de l'application de la Loi sur la sécurité nationale.

## Défenseurs et défenseurs des droits humains

En violation des dispositions inscrites dans la Constitution et de ses obligations et engagements internationaux, la Chine a continué de persécuter sans relâche les militantes et les défenseurs des droits humains. De nombreux avocats spécialisés dans les droits humains ont été privés de leur droit de circuler librement, ont été empêchés de rencontrer et de représenter les personnes qu'ils défendaient et se sont vu refuser l'accès aux pièces des dossiers. Des militantes et des défenseurs des droits humains ont été pris pour cible et inculpés d'infractions définies en des termes vagues et de grande portée, comme la « subversion de l'État », l'« incitation à la subversion de l'État » ou le fait d'avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public ».

## Liberté d'expression

La censure sur Internet s'est poursuivie, en partie dans le cadre des initiatives visant à supprimer certaines informations relatives au COVID-19 et des mesures extrêmement strictes de confinement. Le docteur Li Wenliang, l'une des huit personnes qui ont tiré la sonnette d'alarme avant l'annonce de la flambée épidémique, a reçu une réprimande de la police locale quatre jours après avoir envoyé un message d'alerte dans un groupe de discussion, demandant à ses confrères de porter des équipements de protection individuelle afin d'éviter la contamination. Les autorités ont bloqué des centaines de combinaisons de mots-clés sur les réseaux sociaux et les applications de messagerie.

Les autorités ont arrêté, ou sanctionné de toute autre manière, un certain nombre de personnes qui avaient révélé des informations à propos de l'épidémie de COVID-19. Un grand nombre de journalistes et de militantes auraient été soumis à des actes de harcèlement et placés en détention au secret pendant de longues périodes pour la seule raison qu'ils avaient partagé sur les réseaux sociaux des informations à propos du COVID-19.

Certains journalistes étrangers ont été expulsés au cours de l'année, tandis que d'autres se sont vu refuser le renouvellement de leur visa ou ne l'ont obtenu que très tardivement. Le ministère chinois des Affaires étrangères a supprimé l'accréditation de journalistes américains qui travaillaient pour divers groupes de presse des États-Unis. Ces personnes ont été expulsées du pays.

## Liberté de religion et de conviction

Selon des dispositions réglementaires entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> février, les groupes religieux devaient « suivre la direction du Parti communiste chinois [...], persister dans la voie de la sinisation de la religion et pratiquer les valeurs socialistes essentielles ». Le gouvernement s'efforçait d'aligner les pratiques et enseignements religieux sur l'idéologie étatique et de renforcer globalement le contrôle sur tous les groupes religieux, qu'ils soient autorisés par les autorités ou non enregistrés. Des informations ont fait état de la destruction de milliers de sites culturels ou religieux, en particulier dans le nord-ouest de la Chine. Les activités religieuses au Xinjiang et au Tibet restaient durement réprimées par le pouvoir central. Des personnes ont été arrêtées arbitrairement pour des pratiques religieuses tout à fait ordinaires mais considérées par les autorités comme des « signes d'extrémisme » en vertu du Règlement relatif à la lutte contre l'extrémisme.